



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procédure pénale

Question écrite n° 50556

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le nombre de détenus condamnés à dix ans de prison et plus libérés sans avoir bénéficié d'un aménagement de peine en 2013.

Texte de la réponse

En 2013, 1 002 personnes ayant un quantum de peine ou une somme des quanta de peine égal ou supérieur à 10 ans ont été libérées, dont 542 personnes sans avoir bénéficié d'un aménagement de peine. Parmi les personnes ayant bénéficié d'un aménagement de peine, 332 (70 %) ont obtenu une libération conditionnelle, dont 215 à la suite d'un autre aménagement de peine sous écrou (Placement sous Surveillance Electronique, Semi-Liberté ou Placement à l'Extérieur). Enfin, 128 personnes ont été libérées après avoir bénéficié d'un aménagement de peine sous écrou.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50556

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 septembre 2014

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1733

Réponse publiée au JO le : [2 décembre 2014](#), page 10089